

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (12) : Christian RAUCAZ, Patrick GOLEC, Jocelyne RITTENER-RUFF, Stéphane COUTANTIC, Stéphane BERTHET, Séverine CLOPPET, Laurence COMBAZ, Alice LEMASSON, Frédéric PACHE, Nathalie RAUCAZ, Pierre SOTO, Jacques TORNIER

Absents excusés (01) : Sonia BONJEAN

Absents (01) : Cédric DUFOUR

Secrétaire de Séance : Laurence COMBAZ

COMPTE RENDU DU 16/01/2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 janvier 2020.

Mr le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Mandatement du Centre de Gestion en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire
- ✓ Mandatement du Centre de Gestion afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

ADOPTION DES RESTES A REALISER 2019

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **ADOpte** les restes à réaliser détaillés ci-après :

Imputation	Chapitre	Tiers	Objet	Restes à réaliser
2151-12	21	EIFFAGE	Travaux de sécurisation cheminement piétons	125 500 €
2151-12	21	ETI	MO sécurisation cheminement piétons	3 500 €
2112	21	Notaire DELAFONTAINE	Achat terrain aux Jacquets	353 €
2112	21	Notaire à définir	Reprise équipements de l'OPAC	500 €
21538	21	SOFERMAT	Extension réseau assainissement Route des Collets	8 000 €
2112	21	Propriétaires au Buloz	Acquisition terrains concernés par l'ER 25 et 26	12 000 €
2112	21	Mesur'Alpes	Honoraires relatifs à l'ER 25 et 26 (procédure amiable uniquement)	5 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				154 853 €

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019

Etant donné que le compte de gestion du Trésorier n'a pas encore été établi, il n'est possible de faire qu'une reprise anticipée des résultats de l'année 2019.

Le Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion 2019, seront votés ultérieurement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de Fonctionnement = + 252 026,94 € au compte de recettes d'investissement n° 1068

Résultat d'Investissement = - 110 673,30 € au compte de dépenses d'investissement n° 001

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Fonctionnement = 502 064 €

Investissement = 378 527 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision et ce sera à la nouvelle équipe de se positionner sur les montants des subventions à accorder.

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion de la Savoie avait conclu un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour les collectivités au 01/01/2017 et ce contrat arrive à échéance au 31/12/2020. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de mettre en place, dès le 01/01/2021, un nouveau contrat d'assurance.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de mandater le Centre de Gestion de la Savoie pour lui confier la mise en œuvre d'une procédure de consultation.

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

Le Centre de Gestion de la Savoie a passé, au bénéfice des agents des collectivités, une convention de participation pour la protection sociale complémentaire sur le risque « prévoyance » qui a pris effet le 01/01/2015 et arrivera à échéance le 31/12/2020. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé d'engager une nouvelle démarche concertée visant à faire bénéficier les collectivités d'une convention de participation en matière de prévoyance en faveur de leurs agents.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

⇒ **MANDATE** le Centre de Gestion de la Savoie pour mener la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « prévoyance ».

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et de courriers divers.

~~~~~

LA SEANCE EST LEVEE A 20H